



BRÉSIL



CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE CLRT VOYAGES
Parc Eurekalp - Zone d'activités Tire-Poix - 38660 ST VINCENT DE MERCUZE
Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : contact@carpediem-voyages.com
Site web : www.carpediem-voyages.com

VOTRE PROGRAMME

Au royaume de la samba et du carnaval, découvrez la magnifique ville de Rio de Janeiro. C'est une ville incroyable, qui s'est développée partout où c'était possible... enlaçant la baie de Guanabara. Réputée pour sa musique, son ambiance tropicale, son carnaval annuel, ses cocktails et ses merveilleuses plages de sable, Rio de Janeiro est une destination idyllique à ne pas manquer ! Située en plein cœur du Brésil, la ville offre un périple placé sous le signe du farniente et du divertissement. Baignez-vous sur la plage de Copacabana, visitez le jardin botanique, parcourez le célèbre quartier Santa Teresa ou encore grimpez en haut du Pain de Sucre situé à plus 395 mètres de hauteur... Au cœur de la ville, vous trouverez la Floresta da Tijuca, plus grande forêt urbaine du monde : elle entoure le Corcovado, qui du haut de ses 700 mètres d'altitude domine la ville. Rio n'attend que vous...

Soyez les bienvenus !



■ ■ ■ Vos horaires de vols avec **Air France** / **KLM**

Lundi 6 Novembre : Paris Roissy / Rio de Janeiro – 10h40 / 18h15

Lundi 13 Novembre : Rio de Janeiro / Amsterdam : 20h50 / 12h15 *le mardi 14 nov.*

Mardi 14 Novembre : Amsterdam / Paris Roissy – 13h55 / 15h15

Horaires indicatifs - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

1^{er} jour PARIS / Envol vers RIO DE JANEIRO

Rendez-vous des participants à l'aéroport de **PARIS Roissy**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol pour **RIO DE JANEIRO** sur **vol direct** Air France.



☉ Prestations à bord.

A votre arrivée, récupération des bagages et formalités de douanes. **Accueil par votre guide local francophone**. Route vers le centre-ville de **RIO DE JANEIRO**, ville qui mêle folie urbaine, longues plages de sable fin et collines verdoyantes, architecture coloniale, ensembles ultramodernes et bohèmes... Une ville de contrastes qui vit au rythme de la samba, du football et des nuits

endiablées, atteignant son paroxysme au moment du fameux carnaval !

Difficile de ne pas succomber au charme de cette ville hors du commun, et située dans l'une des plus belles baies du monde. Coincée entre montagnes et l'Océan, Rio s'offre au regard ébloui des visiteurs et a su conserver toute sa magie... Ici, rien n'est comme ailleurs... Au point que près de 7 millions d'habitants considèrent Rio comme leur propre maison, définissant ainsi le lien d'attachement qui les lient à leur ville.

Transfert vers votre hôtel 4**** (NL) **situé à proximité de la plage de Copacabana**, pour **3 nuits consécutives**. ☉ Dîner libre (du fait du repas pris en vol et du décalage horaire) et nuit à l'hôtel.

2^{ème} jour RIO DE JANEIRO : Corcovado & Pain de Sucre

☉ Petit déjeuner.

Vous débuterez la journée par une **promenade au cœur d'un marché de quartier** : légumes, fruits exotiques, tout est à portée de la main et très frais ! **Dégustation de fruits tropicaux** servis dans la rue... Puis vous partirez à la découverte du célèbre **CORCOVADO**, qui doit son nom à la forme de la montagne qui culmine à plus de 700 mètres d'altitude. C'est ici que le Christ Rédempteur, immense statue de pierre-savon et œuvre du sculpteur français Paul Landowski, a été édifié et inauguré en 1931. Ouvrant ses bras, il symbolise les traditions d'accueil et d'hospitalité du peuple brésilien.



Établie au cœur du parc national de la forêt de Tijuca, la statue mesure 38 mètres de haut (dont 30 pour le Christ et 8 pour le piédestal, qui occupe une aire de 100 m²). Sa masse est de 1 145 tonnes, la masse approximative de la tête est de 30 tonnes et celle de chaque main de 8 tonnes.

La visite commence par un voyage à la station de Cosme Velho, où vous allez prendre le **train à crémaillère**. Vous voyagerez à travers la forêt tropicale humide de Tijuca, plus grande forêt urbaine

au monde, jusqu'au Corcovado qui vous offrira des vues à couper le souffle de l'une des plus belles villes du monde. Le train vous amènera à la plus célèbre attraction de Rio de Janeiro, le Christ Rédempteur. Classé monument historique depuis 1973, le Christ du Corcovado est l'un des endroits touristiques les plus fréquentés de Rio de Janeiro.

🕒 Déjeuner **dans une Churrascaria**.

La **Churrascaria** vient de chez les indiens Arawak rencontrés par Christophe Colomb, ils vivaient sur la côte des 3 Amériques. Les grillades de viandes étaient faites en plein air sur une grille en bois, la Barbacoa qui est aussi à l'origine du nom Barbecue. Les gardiens de troupeaux se réunissent après le travail autour d'un feu en plein air pour griller bœufs, moutons, et autres viandes. En portugais, le concept de Barbacoa devient la Churrascaria.



Départ en direction du célèbre **PAIN DE SUCRE**, pic rocheux qui doit son nom à sa forme, mais aussi à la traduction approximative du nom que lui donnaient les Indiens. Vous effectuerez l'**ascension**



en téléphérique jusqu'au sommet, d'où vous jouirez d'une vue imprenable sur Rio : du haut de ses 395 mètres, vous pourrez admirer la baie de Guanabara et le littoral, Copacabana ainsi que le Corcovado...

Du haut du rocher, la vue est splendide : vous embrassez toute la ville avec les plages d'Ipanema et leblon, Copacabana, le Corcovado et le chaos rocheux de la baie de Guanabara.

🕒 Dîner et nuit à l'hôtel.

3^{ème} jour

RIO DE JANEIRO : quartiers colonial & olympique / école de Samba

🕒 Petit déjeuner.

En compagnie de votre guide local, départ pour la **découverte du centre-ville colonial de Rio - en métro** - afin de découvrir un ensemble architectural contrastant avec le Rio des affaires et ses quartiers modernes : ce lieu mosaïque, à l'atmosphère si particulière, conjugue parfaitement modernité et histoire...

Durant près de 2 siècles, Rio fut la capitale du Brésil (jusqu'en 1960). Aujourd'hui, il est possible d'admirer de nombreuses influences architecturales - de différentes périodes - où constructions historiques et modernes racontent l'Histoire de Rio.

Vous déambulerez dans la partie historique de la ville, avec ses églises coloniales, ses petites rues commerçantes, ses vieilles demeures coloniales du 19^{ème} siècle et son atmosphère unique dégagée au contact des cariocas... Vous passerez notamment par :

- la **bibliothèque nationale (intérieur)**, avec ses 9 millions de documents : c'est l'une des plus grandes bibliothèques du continent américain, et la plus grande bibliothèque d'Amérique latine,

- la **place du 15 Novembre**, devenue un lieu de rencontre pour les Cariocas, avec ses bars, ses restaurants et ses musées : les arbres qui y poussent lui confèrent une atmosphère particulière et unique,

- le **Palais Impérial** (ancienne maison du gouverneur), bâti au 18^{ème} siècle, à l'architecture coloniale. Tour à tour résidence du



vice-roi du Brésil, du roi João VI du Portugal, puis d'empereurs brésiliens, c'est ici que fut proclamée, en 1888, l'abolition de l'esclavage,

- la **cathédrale métropolitaine Sao Sebastiao** (intérieur), dont l'architecture moderniste est inspirée des pyramides mayas du Yucatan mexicain : c'est un édifice religieux aux dimensions impressionnantes et l'un des plus grands bâtiments catholiques au monde, pouvant accueillir plus de 20 000 fidèles en son sein.

Passage par la célèbre « **Confeitaria Colombo** » : fondée en 1894, elle fait désormais partie intégrante du patrimoine culturel et artistique de la ville.

☉ Déjeuner en restaurant local dans une demeure de style colonial.

Continuation avec la visite du magnifique **Monastère de Sao Bento**, construit par les bénédictins dès la fin du 16^{ème} siècle. Derrière sa façade plutôt austère, vous découvrirez un magnifique intérieur fait de bois sculpté et d'or. Il abrite aujourd'hui une quarantaine de moines bénédictins et reste, malgré l'agitation de la ville alentour, un magnifique lieu de silence, de travail et de recueillement. *Bon à savoir : une tenue correcte est exigée pour la visite de cet édifice religieux*



Edifiée en 1590 par des moines venus de Bahia, le monastère bénédictin de São Bento fut construit à la demande des habitants de la ville récemment fondée de São Sebastião. En plein de Rio, le site est toujours baigné d'un silence étonnant propre à la paix et à la prière. L'enceinte renferme entre autres institutions le Collège São Bento, les Editions Lumen Christi et la Faculté de São Bento.

Visite du nouveau port de Rio et du Boulevard Olympique (entrées des musées non incluses)

De toutes les constructions entreprises dans la ville, le Boulevard Olympique, qui rejoint la place Mauá à la Place XV, est le site le plus captivant. Une route surélevée et des centaines de murs démolis ont laissé la place à une promenade s'étendant sur 3,5 kilomètres et donnant accès aux nouvelles constructions telles que l'AquaRio, le Musée de Demain, le M.A.R., la flamme Olympique, ainsi qu'aux principales attractions du Centre comme le Centro Cultural Banco do Brasil ou l'Île fiscale.



Le Boulevard Olympique abrite également un mixe d'ancien et contemporain avec les vestiges du passé colonialiste de la ville tels que la Pedra do Sal et le Cais do Valongo, reconnu au patrimoine mondial de l'Unesco, et les célèbres œuvres de street art de l'artiste brésilien Kobra.

Enfin, visite des ateliers d'une école de samba. L'un des plus célèbres Carnivals du monde est à Rio. Ceci est la plus grande manifestation culturelle brésilienne et une célébration démocrate, où tout le monde interagit et s'amuse indépendamment des classes sociales et des origines. Le Carnaval à Rio se distingue pour être, non seulement une célébration, mais aussi une compétition. Les Cariocas ont une place particulière où les écoles de samba démontrent leur énorme et incroyable production dans un défilé merveilleux et bien organisé au Sambódromo. Ce défilé est un événement énorme qui implique des milliers de personnes qui veulent se déguiser et participer d'une opportunité incroyable et unique qui offre une expérience mémorable. **Ce tour visite les coulisses du Carnaval.** Dans le complexe Ville du Samba, où se situent les entrepôts de fabrication des écoles de samba, **un guide raconte l'histoire de la samba, des allégories et le du défilé de Carnaval dans le**



Sambódromo. Vous visiterez les ateliers et les éléments de parade en cours de fabrication et vous aurez la possibilité de rejoindre les équipes de production et d'essayer les costumes pour ressentir un peu de l'essence carnavalesque.

Après cette passionnante visite, **vous dégusterez la caïpirinha traditionnelle**, un cocktail à base de cachaça (liqueur de la canne à sucre), citron et de sucre, avant de retourner à l'hôtel.

🕒 Dîner et nuit à l'hôtel.

4^{ème} jour

RIO DE JANEIRO / ANGRA DOS REIS 155 km / 2h45

🕒 Petit déjeuner.

Journée libre à la découverte de RIO DE JANEIRO à votre rythme et selon vos envies !

Carpe Diem vous conseille :

- le **jardin botanique** : il héberge des spécimens de la flore brésilienne et mondiale. Palmiers Impériaux, vitorias regia, orchidées, broméliacées, flamboyants ou plantes carnivores, une végétation tropicale exubérante.

- la **forêt de Tijuca** : elle regroupe des centaines d'espèces de la faune et de la flore que l'on ne retrouve que dans la Mata Atlantica et dont plusieurs sont en voie de disparition. Située au cœur de la ville, à quelques minutes

de la plupart des quartiers de Rio, vous pourrez vous y promener pour découvrir la castatinha (petite cascade), la grotte Paulo et Virginia, le lac des fées, l'étang des solitudes...

- le **quartier bohème de Santa Teresa** : les arcs de Lapa sont entrés dans l'histoire de la ville comme l'œuvre la plus monumentale entreprise à Rio à l'époque coloniale. Ancien aqueduc, les arcs servent aujourd'hui de viaduc pour un charmant tramway qui relie Lapa au quartier bucolique de Santa Teresa, construit sur les hauteurs de la ville et refuge des artistes contemporains. Ce quartier bohème regorge d'édifices insolites, de maisons coloniales de style victorien et de petits restaurants.

- le **stade Maracana** : inauguré en juillet 1950, le plus grand stade de football du monde a su garder le charme qui l'a transformé en carte postale et en point touristique de premier plan.

- **croisière sur la baie de Guanabara** à bord d'une goélette (durée : 2h00 - bateau non privatisé), où des explorateurs portugais jetèrent l'ancre le 1^{er} Janvier 1502, la confondant avec l'embouchure



d'un fleuve. Depuis la mer, Rio apparaît quasiment comme elle était lorsqu'elle a été découverte, nichée au pied du mont du Pain de Sucre et du Corcovado. Vous pourrez admirer les vues époustouflantes de la côte de Rio, les forteresses contemplant l'entrée de la baie...

🕒 Déjeuner libre.

En fin d'après-midi, rendez-vous à l'hôtel puis route vers **ANGRA DOS REIS**, afin de profiter d'une fin de séjour de détente, les pieds dans l'eau !

Installation à l'hôtel « Vila Gale Eco Resort 4****sup. » qui **surplombe la plage de Praia de Tanguá**, pour **4 nuits consécutives**.

Découvrez l'hôtel en vidéo : <https://vimeo.com/251791560>

L'hôtel Vila Gale Eco Resort 4****sup. (NL) se niche entre la forêt luxuriante et une mer calme aux eaux cristallines. Situé au beau milieu de l'un des paysages les plus paradisiaques du Brésil, profitez de votre séjour pour vous attarder dans les eaux des cascades, faire de la plongée ou des excursions en bateau pour découvrir les îles de la Costa Verde Construit dans l'ancienne Fazenda Tanguá, en préservant certains des bâtiments d'origine et les palmiers impériaux, cet hôtel offre un séjour en communion avec la nature et se distingue par ses pratiques environnementales.



☉ Dîner à l'hôtel - **en formule All Inclusive**. Nuit à l'hôtel.

Formule All Inclusive (incluse dans nos prix)

L'hôtel Vila Galé Eco Resort de Angra dispose de **4 restaurants et 3 bars** :

- restaurant « Casa da Fazenda » : intégré dans la structure de l'ancienne Fazenda Tanguá - ouvert, de 11h00 à 18h00
- restaurant « Versatil » : c'est le restaurant principal de l'hôtel ; il offre un service buffet au petit-déjeuner (de 07h00 à 10h30), au déjeuner (de 12h30 à 15h30), au tea-time (de 17h00 à 18h30), au dîner (de 19h00 à 22h30), et au souper (de 23h00 à 03h00)
- restaurant « Inevitavel » (à réserver en avance) : d'inspiration méditerranéenne, il offre un service « à la carte » au diner (de 19h30 à 22h30)
- restaurant « Fado & Samba » (à réserver en avance) : d'inspiration portugaise, il offre un service « à la carte » au diner (de 19h30 à 22h30)
- bar « Euphoria » : idéal pour se détendre en fin d'après-midi ou pour un digestif après les repas (de 18h00 à 00h00)
- bar de la piscine « Submarino » : ce bar sert des boissons et cocktails de 09h30 à 18h00
- bar « Da Praia » : boissons et cocktails servis de 10h00 à 18h30

**Les horaires sont communiqués à titre indicatif.*

Du 5^{ème} au 7^{ème} jour

FARNIENTE A ANGRA DOS REIS

☉ Petits déjeuners buffets. **Journées libres en formule All Inclusive** : vous pourrez alors vous consacrer à la détente et aux plaisirs balnéaires sur la magnifique plage de sable, ou au bord de la piscine... tout en profitant des activités proposées à l'hôtel.



La nature a été très généreuse avec la baie d'Angra dos Reis. Parsemée de près de 365 îles aux plages dorées et aux eaux cristallines, cette petite baie est aussi réputée pour ses trésors sous-marins qui en font un coin parfait pour la plongée. Ici, le

luxe règne en maître...

☉ Déjeuners et dîners à l'hôtel - **en formule All Inclusive**. Nuits à l'hôtel.

En option durant votre séjour à ANGRA : Excursion à PARATY

☉ Petit déjeuner.

Départ en direction du village de **PARATY**, véritable bijou architectural : c'est l'une des villes coloniales les mieux préservées du Brésil. Fondée en 1531, la ville s'est développée en devenant une halte commerciale durant le « cycle de l'or ». C'est aujourd'hui une ville qui offre l'un des plus riches ensembles architecturaux du Brésil.



Embarquement à bord d'une goélette et départ pour une **croisière vers les îles tropicales** (bateau non privatisé – privatisée à partir de 25 personnes) : navigation au sein de la **baie de Paraty** parsemée d'îles tropicales à la végétation luxuriante... Vous rejoindrez 2 magnifiques îles aux plages exotiques et en profiterez pour nager et vous détendre.

☉ **Déjeuner à bord de la goélette.**

Retour en goélette à PARATY. Départ pour une **visite guidée - à pied - au cœur du centre historique de PARATY** pour apprécier l'impressionnante harmonie de son architecture. Classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, son centre historique offre des ruelles pavées, de nombreux « sobrados » avec leurs portes et fenêtres colorées, des balcons de fer forgé et des rues inclinées permettant l'écoulement des eaux de pluie...

Cette petite ville de 35 000 habitants est située sur la fameuse Costa Verde, à mi-chemin entre Rio et São Paulo. Située dans un écrin de nature exceptionnel, Paraty est enserrée entre une baie magnifique de près de 65 îles côté mer, et par la forêt Mata Atlantica qui plonge depuis les collines du parc national de la Sierra da Bocaina côté terre. Les paysages sont de toute beauté. Mais Paraty est assurément un joyau pour son histoire et ses vieilles pierres.

Retour à l'hôtel en fin de journée.

☉ Dîner à l'hôtel - **en formule All Inclusive**. Nuit à l'hôtel.



8^{ème} jour ANGRA DOS REIS / RIO DE JANEIRO / Vol de retour 150 km / 2h45

☉ Petit déjeuner.

Temps libre en formule All Inclusive (restitution des chambres à 12h00).

Selon les horaires de vols, transfert en autocar vers l'aéroport de **RIO DE JANEIRO**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **PARIS CDG** sur **vols réguliers** KLM puis Air France (avec escale à Amsterdam).

☉ Prestations et nuit en vol.

9^{ème} jour Arrivée à PARIS

☉ Petit déjeuner en vol.

A votre arrivée à **PARIS Roissy**, récupération des bagages. Fin de nos prestations.

N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités locales.

■ ■ ■ Exemple d'hôtels utilisés

Hôtel AMERICAS COPACABANA 4**** ou similaire

Doté d'une piscine sur le toit et situé à 500 mètres de la plage de Copacabana, l'Américas propose une connexion Wi-Fi gratuite dans tous ses locaux. Vous trouverez un restaurant offrant une cuisine locale et moderne et pourrez prendre un cocktail au bar. Les chambres climatisées sont équipées d'un minibar, d'une télévision par câble à écran plat, d'un coffre-fort pour ordinateur portable et d'un bureau. Leur salle de bains privative est pourvue d'une douche, d'un sèche-cheveux. L'hôtel possède une réception ouverte 24h/24 et une salle de sport sur place.



Hôtel VILA GALE ECO RESORT 4****sup. ou similaire

ANGRA DOS REIS

L'hôtel Vila Gale Eco Resort 4****sup. (NL) se niche entre la forêt luxuriante et une mer calme aux eaux cristallines. Situé au beau milieu de l'un des paysages les plus paradisiaques du Brésil, profitez de votre séjour pour vous vous attarder dans les eaux des cascades, faire de la plongée ou des excursions en bateau pour découvrir les îles de la Costa Verde Construit dans l'ancienne Fazenda Tanguá, en préservant certains des bâtiments d'origine et les palmiers impériaux, cet hôtel offre un séjour en communion avec la nature et se distingue par ses pratiques environnementales.



Cet hôtel se compose de 319 chambres. Toutes les chambres ont un balcon et bénéficient de vue sur la mer, sur la piscine ou sur la forêt.

- chambre standard : 1 grand lit ou 2 lits doubles, salle de bains avec sèche-cheveux, climatisation, TV satellite, téléphone (en sup.), minibar (boissons payantes), coffre-fort, balcon.

Pour vos moments de détente, vous disposerez d'1 **grande piscine** avec « pool-bar », 2 courts de tennis, centre de remise en forme, terrain multi-sports, salle de jeux, centre de spa, salon de beauté.

Prix par personne en chambre double : 1 895 €

Excursion journée à Paraty : 125 €

■ ■ ■ Ce prix comprend

- Les vols réguliers Air France/KLM : Paris / Rio de Janeiro / Paris (direct à l'aller / avec escale au retour)
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport et autocars de tourisme privatifs durant le circuit
- 7 nuits en hôtels 4**** (NL) en chambre double avec bain ou douche dont :
 - ✓ 3 nuits à l'hôtel Americas Copacabana 4**** (NL) ou similaire
 - ✓ 4 nuits à l'hôtel Vila Galé Eco Resort 4**** (NL) ou similaire chambre double standard
- Pension complète du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 8 dont la formule **All Inclusive** à Angra Dos Reis (sauf le déjeuner libre du 4^{ème} jour)
- Les visites et excursions telles que mentionnées au programme, dont :
RIO : marché local avec dégustation de fruits, Corcovado avec montée en train à crémaillère, Pain de Sucre avec ascension en téléphérique, quartier Colonial, Boulevard Olympique, plage de Copacabana, Atelier d'école de Samba...
- Guides locaux francophones à Rio
- Taxes gouvernementales et services hôteliers
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 275 € (à ce jour - sous réserve de hausse)
- Assurance Assistance / Rapatriement offerte
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Pochette de voyage électronique
- Assistance à l'embarquement et assistance de nos représentants locaux

■ ■ ■ Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, boissons et repas autres que mentionnés, pourboires, etc...
- Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : + 500 €
- La réduction enfant -10 ans en chambre triple avec 2 adultes : - 150 €
- La réduction 3^{ème} adulte ou +10 ans en chambre triple : - 50 €
- Assurances Annulation / Bagages / Interruption de séjour / Protection Sanitaire : + 90 €

Ce devis a été établi le 07/04/2023 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations. Ce devis n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réservation. Prix garantis jusqu'à 1 USD\$ = 0.93 € - Part révisable 52 % du montant du voyage

■ ■ ■ Formalités administratives, sanitaires, informations Coronavirus

Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Passport valide 6 mois après le retour.**

Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Mineurs : L'autorisation de sortie du territoire a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent

concerné. Si l'enfant voyage avec un seul de ces deux parents, certains pays réclament la preuve que l'autre parent autorise le voyage. Il convient donc de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :

Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Information Infection pulmonaire - Coronavirus Covid-19 :

Certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. La réalisation de ces formalités et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et CARPE DIEM décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Il convient de suivre l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des autorités locales. Plus d'informations et recommandations sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ainsi que sur la plateforme <https://reopen.europa.eu/fr> de la Commission européenne.

Une mise à jour des obligations vous sera communiquée sur votre convocation environ 30 jours avant le départ.

Les conditions évoluant de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites mentionnés ci-dessus.

■ ■ ■ **Modalités de paiement**

- Acompte de 30 % à verser à la réservation
- Acompte complémentaire obligatoire de 30 % au plus tard 95 jours avant le départ
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entrainera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.

■ ■ ■ **Assurances** (contrats consultables sur www.carpediem-voyages.com)

- Assurance Assistance / Rapatriement : contrat Assurever N°8821
<https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023031cp-rapatriement-8821-01042023.pdf>
- Assurances optionnelles complémentaires (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) : contrat Assurever N°8795, 2 options possibles :

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour / Protection Sanitaire

<https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023033cp-ann-compl-protect-san-8795-01042023.pdf>

Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

■ ■ ■ **Frais d'annulation**

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

Frais d'annulation du fait d'un voyageur :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :

- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 90 et 46 jours avant le départ : 40 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 45 et 31 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 30 et 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 14 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation. Le montant des assurances souscrites (annulation, protection sanitaire etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Changement de nom/prénom :

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 61 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 60 et 31 jours du départ : 50 € de frais de modification.
- A partir de 30 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage au plus tard 21 jours avant le départ si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de 25 participants. Dans ce cas, le voyageur serait remboursé intégralement des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

■ ■ ■ Révision du prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

■ ■ ■ Personnes à mobilité réduite

De manière générale, ce voyage **n'est pas adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de vous adresser à nous.

■ ■ ■ Vos données

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eureka Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à contact@carpediem-voyages.com

Assurance Voyage Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137, Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français – Tokio Marine HCC, Société de droit Luxembourgeois représentée par sa succursale en France régie par le Code des Assurances

Mutuaide



Produit : ASSURANCE VOYAGE CARPE DIEM

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat Assurance Voyage Carpe Diem a pour objectif de couvrir l'assuré en garanties d'assurance dans le cadre de ses déplacements de loisirs réservés auprès de l'organisateur du voyage souscripteur du contrat et dont la durée n'excède pas 31 jours consécutifs. C'est une assurance facultative.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule « Complémentaire »

- ✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement
- ✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 2 000 € par personne
- ✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE VOYAGE**
Jusqu'au prorata temporis de vos frais de séjour non utilisées à hauteur maximale de 6 000 € par personne et de 30 000 € par évènement
- ✓ **RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER**
Jusqu'à 500 000 € par sinistre
- ✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT**
Jusqu'à 4 000 € par personne et 150 000 € par évènement

Formule « Complémentaire Sanitaire »
Garanties identiques à la formule « Complémentaire » + garanties suivantes :

- ✓ **ANNULATION PROTECTION SANITAIRE** pour maladie liée à une épidémie
Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement
- ✓ **ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE**
Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie
Retour impossible jusqu'à 1 000 € par personne et 50 000 € par groupe
Frais hôteliers suite à retour impossible et suite à mise en quarantaine jusqu'à 150 € par nuit et par personne avec un maximum de 14 nuits
Frais médicaux à l'étranger suite à maladie en cas d'épidémie ou de pandémie jusqu'à 150 000 € par personne selon les zones

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ✗ Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ✗ Un événement, une maladie ou un accident ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat du séjour et la date de souscription du contrat d'assurance,
- ✗ Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✗ Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✗ L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège, Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité à destination,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ La pollution, les catastrophes naturelles,
- ✗ Les épidémies et pandémies sauf stipulation contraire à la garantie.

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays recensés par le Ministère des Affaires étrangères français comme étant en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des représailles, des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens et ce quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, les pays subissant des actes de terrorisme, ayant subi des catastrophes naturelles ou une désintégration du noyau atomique ainsi que les pays subissant tout autre cas de force majeure.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
La garantie « Annulation de voyage » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aéroport).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L.112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, et justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
La garantie « Annulation de voyage » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aéroport).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 31 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.

Date :

Signature :